

Image not found or type unknown



Pas de salaire pour trop perçu

Par **lapuce1974**, le **29/04/2008** à **00:08**

Bonjour,
En mars 2007, ma société m'a versé mon salaire alors que j'étais en arrêt maladie pro.
Aujourd'hui ma société m'a pris l'intégralité de mon salaire pour ce trop perçu.
En a-t-elle le droit??
Ne doit-elle pas laisser un minimum vitale??
Si oui merci de m'informer sur l'article de loi que je puisse me défendre.
Un grand merci d'avance pour vos réponses